Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Examen du plan de dépenses 2025

Présentation

BRF
Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario

Aperçu

- Le présent rapport examine le plan de dépenses du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires de l'Ontario (la province) tel que présenté dans le budget de l'Ontario 2025.
- Cette analyse a été entreprise en réponse à une demande d'un membre de l'Assemblée législative et entre dans le cadre d'une série planifiée d'évaluations des plans de dépenses de cinq ministères :
  - Santé ainsi que Soins de longue durée, lesquels forment le secteur de la santé;
  - Éducation;
  - Collèges et Universités, Excellence en recherche et Sécurité (MCUERS);
  - Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires (MSESC).
- Pour de plus amples renseignements sur les plans de dépenses 2025-2026 des cinq ministères, consultez le rapport du BRF *Examen du budget des dépenses de l'Ontario pour l'exercice 2025-2026*, qui compare les dépenses planifiées aux dépenses réelles au cours des quatre années précédentes pour les catégories de dépenses.

Aperçu du plan de dépenses

Plan de dépenses du MSESC

- Dans le budget de l'Ontario 2025, la province prévoit que les dépenses du MSESC baisseront selon un taux annuel moyen de - 0,5 %, passant de 20,7 milliards de dollars en 2024-2025 à 20,4 milliards de dollars en 2027-2028.
- Ce rythme est bien inférieur à la croissance annuelle moyenne de 6,7 % observée au cours des trois années précédentes.

Plan de dépenses du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires dans le budget de l'Ontario 2025

Croissance annuelle moyenne des dépenses (en pourcentage)

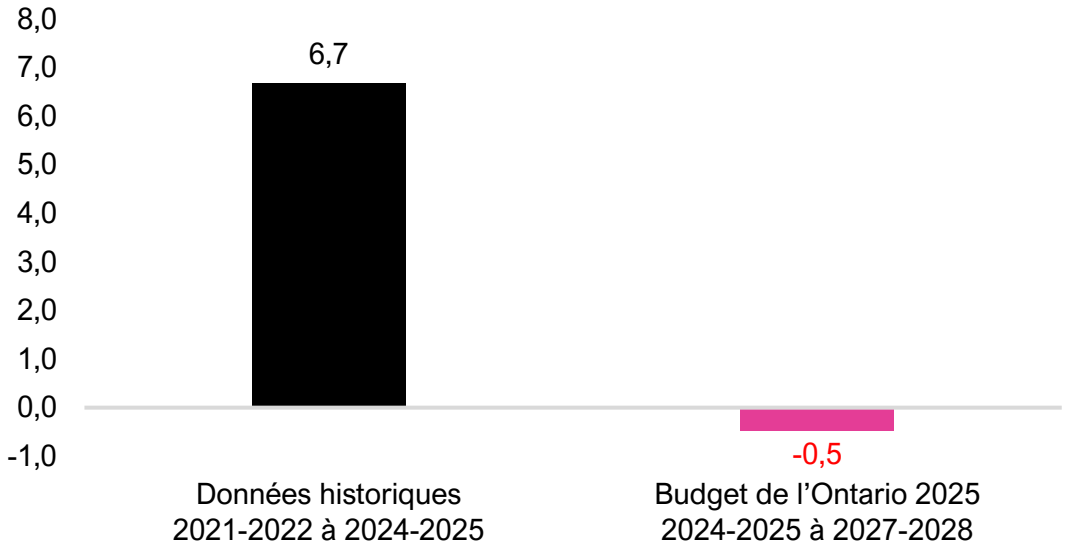

Dépenses annuelles (en milliards de dollars)

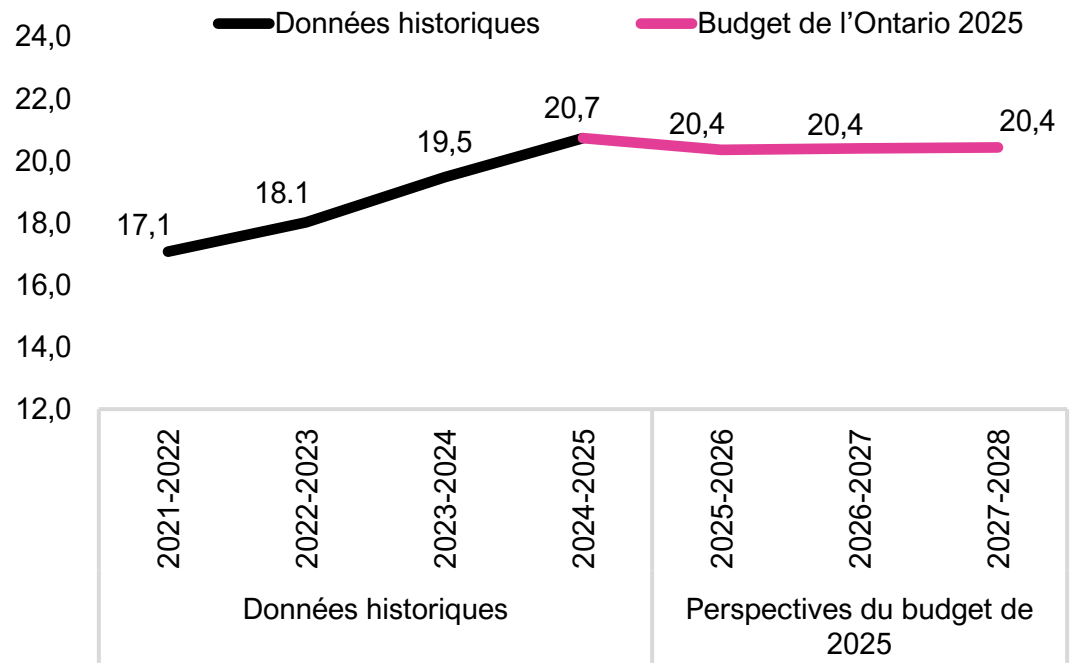

Remarque : Les données historiques ne sont pas retraitées pour les transferts ou reclassements de programmes, le cas échéant.
Sources : Comptes publics de l'Ontario et budget de l'Ontario 2025.

Plan de dépenses du MSESC

- Le BRF estime que les dépenses du MSESC devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 4,2 % au cours des trois prochaines années pour maintenir les niveaux de service actuels.
- Comparativement aux prévisions du BRF relatives aux déterminants de coûts, le plan de dépenses du budget de 2025 présente une insuffisance de financement de 1,5 milliard de dollars en 2025-2026, de 2,4 milliards de dollars en 2026-2027 et de 3,1 milliards de dollars en 2027-2028.

Comparaison de la croissance des dépenses du secteur de la santé, prévisions du BRF pour les déterminants de coûts vs budget de l'Ontario 2025, de 2024-2025 à 2027-2028

Croissance annuelle moyenne des dépenses (en pourcentage)

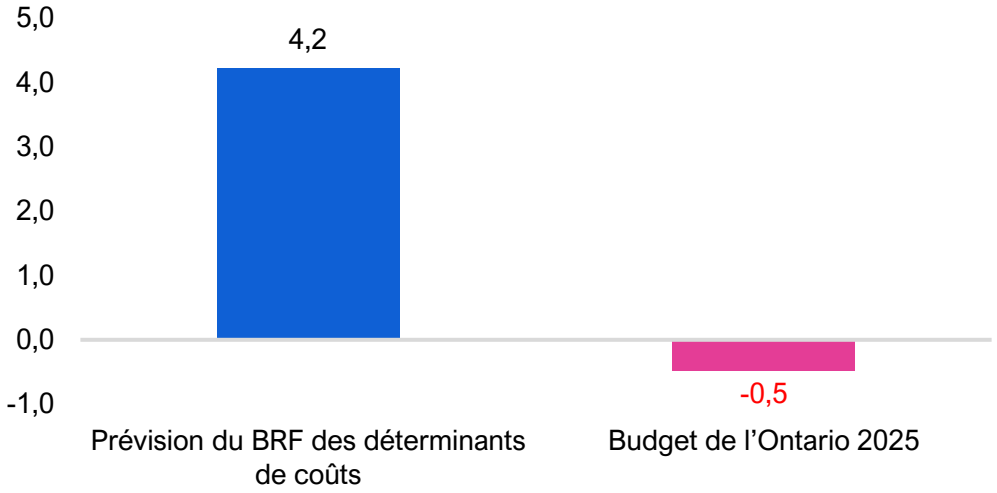

Dépenses annuelles (en milliards de dollars)

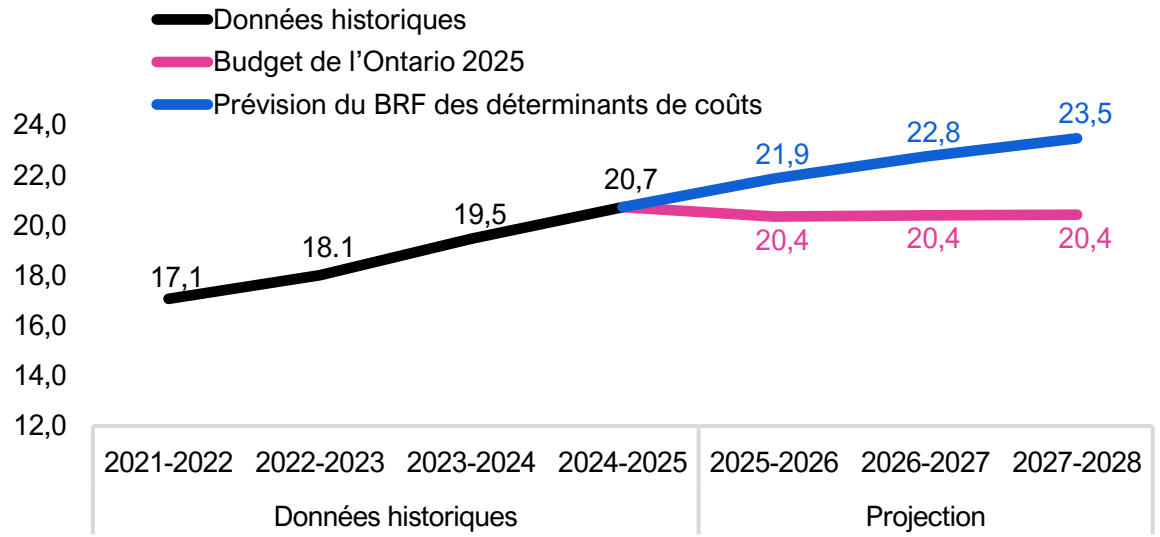

Remarque : Les données historiques ne sont pas retraitées pour les transferts ou reclassements de programmes, le cas échéant.
Sources : Comptes publics de l'Ontario et budget de l'Ontario 2025.

Analyse du plan de dépenses

Le BRF a fait des prévisions portant sur le nombre de dossiers, les taux d'allocations et les dépenses totales du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et du programme Ontario au travail, en tenant compte des règles actuelles des programmes.

Dépenses dans le POSPH

- Le BRF estime que le nombre mensuel moyen de cas relevant du programme POSPH passera de 372 681 cas en 2024-2025 à 402 639 cas en 2027-2028.
- Sur la base des hausses prescrites des allocations du POSPH, le BRF prévoit que l'allocation moyenne corrigée pour tenir compte de l'inflation (c.-à-d. réelle) passera de 15 981 dollars en 2024-2025 à 16 073 dollars en 2027-2028.
- Sur la base de l'augmentation prévue du nombre de dossiers relevant du programme POSPH et des hausses prescrites des allocations, le BRF estime que les dépenses du programme POSPH passeront de 6,2 milliards de dollars en 2024-2025 à 7,2 milliards de dollars en 2027-2028.
- Cette hausse des dépenses est supérieure au financement affecté au programme POSPH dans le budget de 2025.

Dépenses annuelles du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, de 2015-2016 à 2027-2028
Dépenses annuelles (en milliards de dollars)

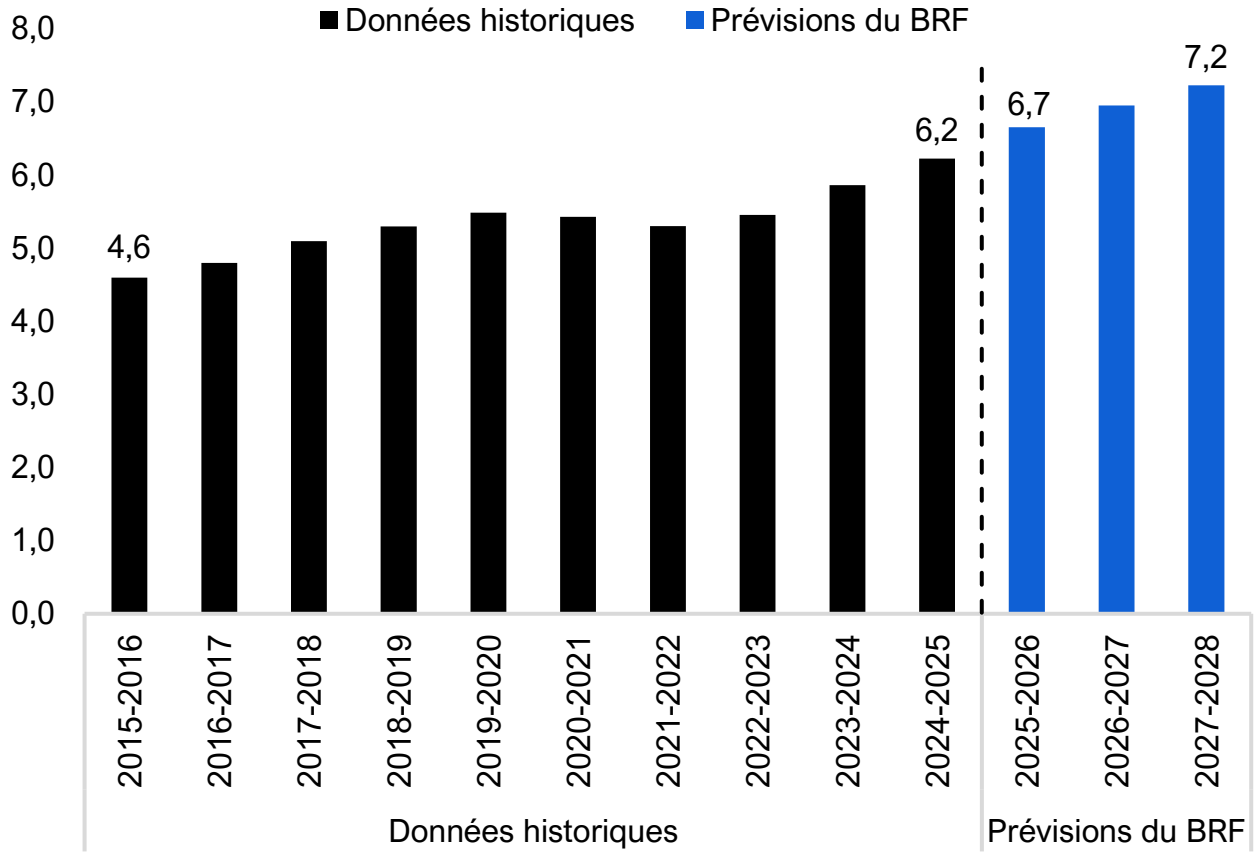

Sources : Comptes publics de l'Ontario 2024-2025, données publiques du gouvernement de l'Ontario, budget de l'Ontario 2025 et analyse du BRF.

Dépenses du programme OT

- Le BRF estime que le nombre mensuel moyen de cas relevant du programme OT passera de 282 011 cas en 2024-2025 à 330 684 cas en 2027-2028.
- Étant donné que le taux des allocations du programme Ontario au travail est gelé, le BRF estime que l'allocation moyenne corrigée pour tenir compte de l'inflation (c.-à-d. réelle) s'élevant à de 9 455 dollars en 2024-2025 baissera pour atteindre 8 891 dollars en 2027-2028.
- En se basant sur l'augmentation prévue du nombre de dossiers du programme Ontario au travail et en supposant qu'aucun changement n'intervienne sur le taux des allocations, le BRF estime que les dépenses du programme Ontario au travail passeront de 3,3 milliards de dollars en 2024-2025 à 3,7 milliards de dollars en 2027-2028.
- Cette hausse des dépenses est supérieure au financement affecté au programme Ontario au travail dans le budget de 2025.

Dépenses annuelles du programme Ontario au travail, de 2015-2016 à 2027-2028
Dépenses annuelles (en milliards de dollars)

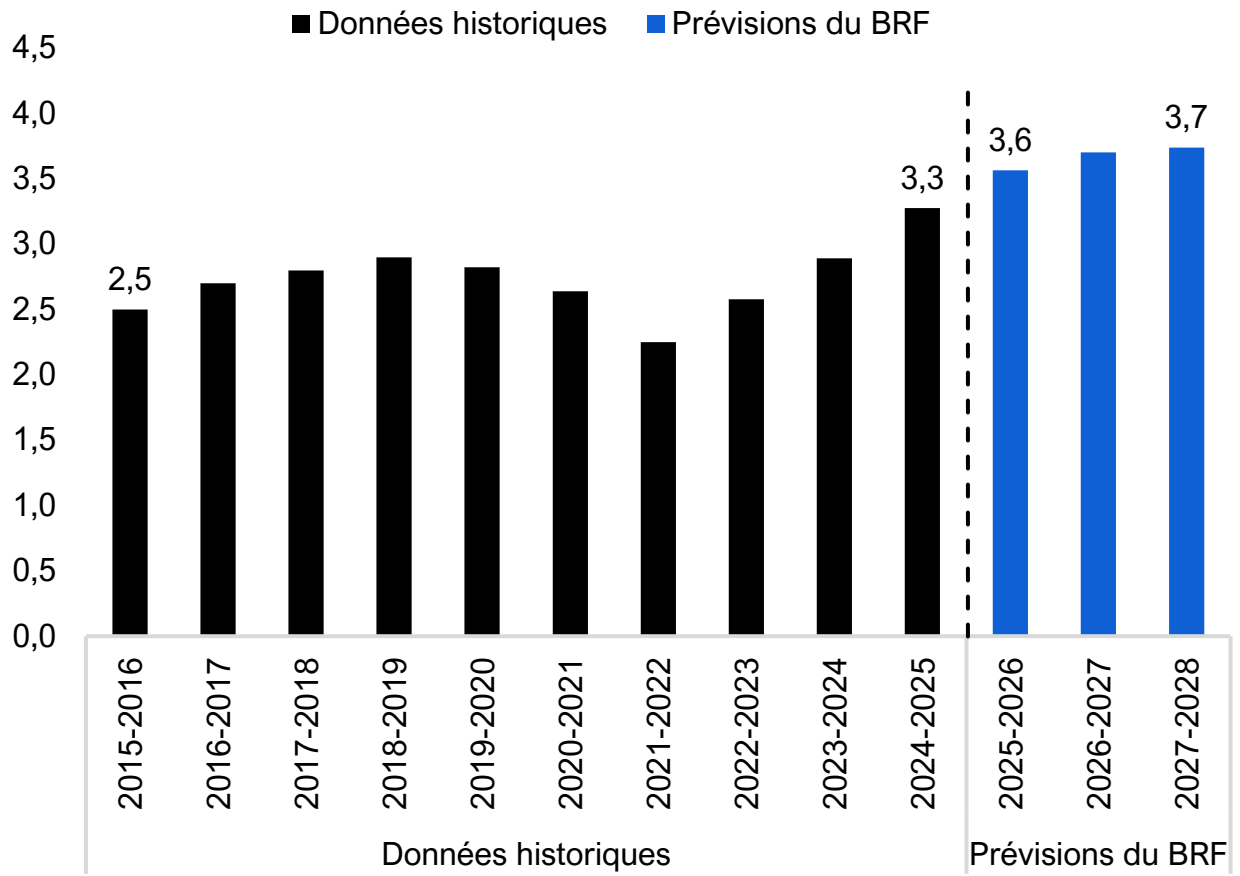

Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario 2025 et analyse du BRF.

Comparaison interprovinciale

Le BRF a comparé les versements d'aide sociale de l'Ontario à celles des autres provinces.

Versements d’aide sociale

Versements annuels moyens d’aide sociale par bénéficiaire et par province, corrigés pour tenir compte des différences tarifaires entre les provinces, 2023

Dollars par personne, corrigés pour tenir compte des différences tarifaires entre les provinces

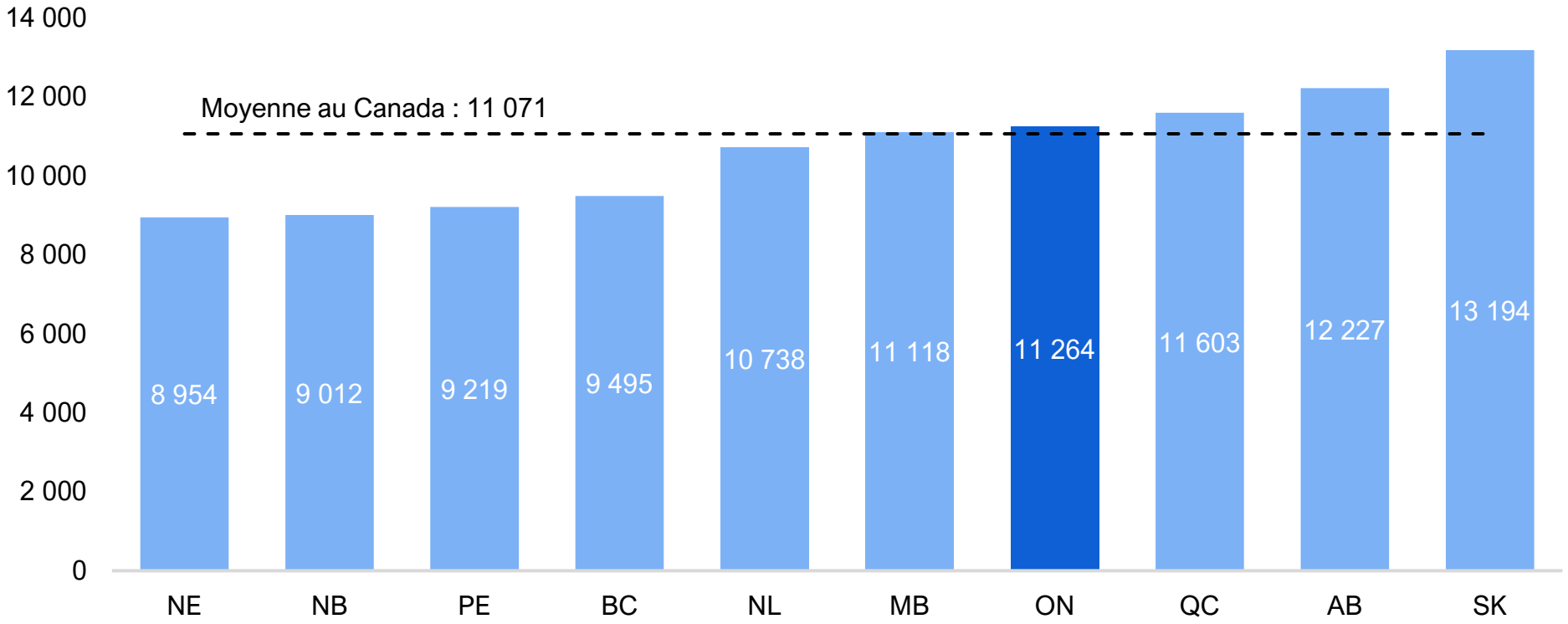

Remarque : Les versements d’aide sociale sont corrigés pour tenir compte des différences tarifaires entre les provinces, en s’appuyant sur les indices de parité du pouvoir d’achat, afin de permettre une comparaison du pouvoir d’achat apporté par les versements d’aide sociale (c.-à-d. le niveau de logement, nourriture, vêtements et autres biens/services que les allocations d’aide sociale de chaque province permet). La moyenne du Canada n’inclut pas les territoires. Un bénéficiaire est une personne âgée de 15 ans et plus qui a indiqué avoir reçu un revenu d’aide sociale dans l’enquête canadienne sur les revenus de Statistique Canada.

Sources : Enquête canadienne sur les revenus de Statistique Canada (2023), Parité de pouvoir d’achat pour la consommation et revenu des ménages dans les provinces et les territoires du Canada, et BRF.

Proportion des bénéficiaires de l’aide sociale

Bénéficiaires de l’aide sociale en proportion de la population âgée de 15 ans et plus par province, 2023
Pourcentage

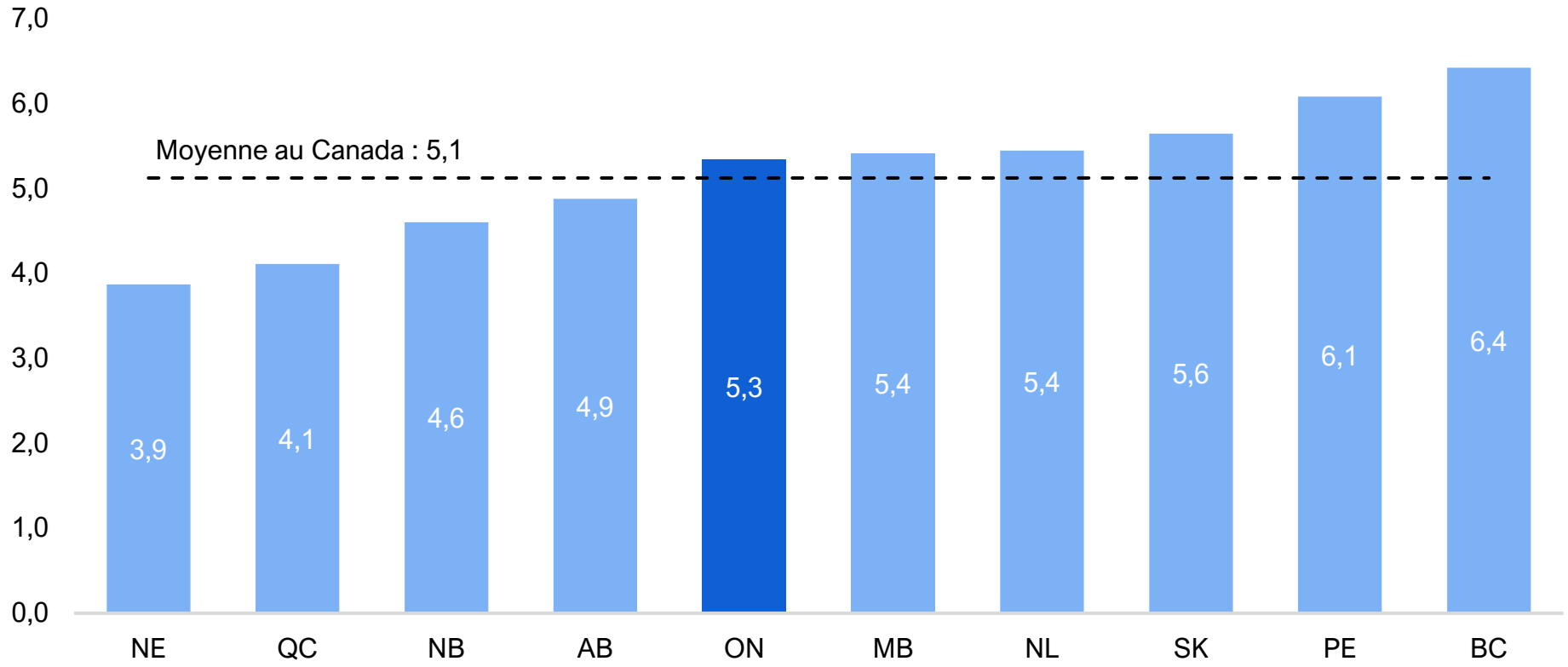

Remarque : La moyenne du Canada n’inclut pas les territoires.
Sources : Enquête canadienne sur les revenus de Statistique Canada (2023) et BRF.

Merci.

BRF
Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario

2, rue Bloor Ouest, bureau 900
Toronto (Ontario) M4W 3E2
416.644.0702

info@fao-on.org

fao-on.org/fr